



La Commission Européenne pénalise l'énergie nucléaire au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique

La France doit agir pour que le développement de l'énergie nucléaire soit pleinement soutenu tant au plan européen que national.

Le 7 septembre, le Commissaire européen au Budget et à l'Administration, Johannes Hahn, a déclaré dans un communiqué que l'Union Européenne lancerait courant octobre l'émission d'obligations vertes, jusqu'à 250 milliards d'euros d'ici 2026. Dans le cadre du plan de relance européen, ces obligations sont destinées à financer notamment des investissements et des infrastructures « durables », favorisant la transition énergétique et contribuant aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique. Johannes Hahn a précisé que le gaz pourra être inclus pour son utilisation dans les réseaux de chaleur et qu'en aucun cas ces obligations ne pourront couvrir le développement de l'énergie nucléaire.

Est ainsi confirmée la tactique européenne esquissée à l'occasion de la publication en avril 2021 du premier acte délégué de la taxonomie. Cette classification des activités éligibles au financement par le plan de relance exclut de la production d'électricité les énergies émettant plus de 100 g CO₂/kWh donc le gaz mais elle exclut aussi le nucléaire dont le caractère durable est estimé non encore démontré ; le gaz est qualifié énergie de transition, non durable à ce stade. La position définitive est renvoyée au deuxième acte délégué, fin 2021 ou courant 2022.

L'arbitrage final interviendra donc avec le 2^{ème} acte délégué, s'appuyant sur des groupes d'experts mandatés pour évaluer différents aspects de l'usage de ces énergies. Plusieurs ont déjà rendu leurs conclusions : le premier a souligné l'intérêt de l'énergie nucléaire comme moyen de lutte contre le réchauffement climatique, deux autres, plus spécialisés, ont déjà donné leurs conclusions positives pour l'énergie nucléaire sur les aspects sanitaires, sur l'absence de préjudice significatif à l'environnement tout au long du cycle de vie (DNSH Do No Significant Harm) ; tous ont conclu à l'éligibilité de l'énergie nucléaire à son inclusion dans la taxonomie et les investissements verts.

Aujourd'hui tous les indicateurs sont au vert en faveur de l'énergie nucléaire comme contributrice à la transition énergétique dans le cadre du plan de relance européen. L'élément majeur, sur le plan environnemental, résulte du faible niveau des émissions de CO₂ produites ; selon le GIEC, ces émissions de CO₂ par kWh sont de : 12 g pour l'énergie nucléaire, 490 g pour le gaz, 820 g pour le charbon.

Mais c'est sans attendre que la Commission a déclaré l'exclusion du nucléaire de ses obligations vertes tout en y incluant le gaz en tant qu'énergie de transition.

Il est clair, d'ailleurs, que l'exclusion de l'énergie nucléaire avec un recours massif aux énergies renouvelables intermittentes, conduit, en absence de technologies de stockage massif, disponibles et économiques, au recours au gaz naturel dans la durée, avec les émissions de CO₂ en résultant, réduisant d'autant la capacité de limitation du réchauffement climatique. De plus l'appel au gaz est une erreur stratégique majeure quand il aboutit à rendre des États européens, pauvres en ressources gazières, dépendant de pays fournisseurs, surtout si l'un d'eux devient prépondérant comme ce peut être le cas à travers le gazoduc Nord Stream 2, en cours d'achèvement entre la Russie et l'Allemagne.

La France est actuellement avec la Suède, le pays de l'Union Européenne le plus performant en matière d'émissions de gaz à effet de serre grâce à la production de son parc électronucléaire. Elle doit préserver son acquis nucléaire qui lui assure déjà un bilan environnemental favorable, des performances économiques satisfaisantes ainsi qu'une indépendance industrielle appréciable dans le contexte politique international actuel. De plus la France doit reprendre sa marche en avant dans le développement de l'énergie nucléaire, améliorant ses performances sur tous les fronts. Elle doit faire tous ses efforts pour convaincre le maximum de ses partenaires européens de la rejoindre afin de construire une politique de l'Union Européenne écologique et efficace qui se détache des positions allemandes. Le premier objectif est ainsi d'obtenir la prise en compte de l'énergie nucléaire dans le plan de relance européen et pour ses obligations vertes, dès la prochaine étape de sa mise en œuvre.

Le gouvernement français et ses représentants auprès des organismes européens doivent ainsi :

- agir, en accord avec les nombreux pays ouverts au développement du nucléaire dans la lutte contre le réchauffement climatique, pour que l'ensemble des activités électrogènes nucléaires (extension des durées d'exploitation des réacteurs existants avec les opérations de « grand carénage », nouveaux réacteurs de 3^{ème} et 4^{ème} génération, R&D) soit inclus dans la taxonomie et dans le plan de relance.
- s'opposer à l'inscription du gaz dans la classification des énergies vertes et a minima exiger un encadrement strict dans la durée de l'intégration du gaz dans les politiques européennes afin qu'elle ne soit bien qu'une énergie de transition.

La crédibilité et le succès de l'Union Européenne dans son action en faveur du climat en dépendent.

De plus, toutes les études montrent que le nucléaire jouera un rôle dans le futur énergétique de la planète. Si l'Europe conserve encore quelque ambition industrielle, elle ne doit pas laisser le marché du nucléaire mondial à la Chine, à la Russie, à l'Inde et aux États Unis. C'est l'intérêt de l'Europe, c'est l'intérêt de la France qui est le seul pays européen à disposer de cette compétence.

En n'intégrant pas le nucléaire dans la taxonomie, l'Europe se décrédibiliserait dans la lutte contre le changement climatique et se tirerait une balle dans le pied en terme industriel.